

# RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

## Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

## Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

## Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

## Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

## Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

## Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaire, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaire.

## Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

## Adresses Mails utiles

- |                                    |                       |
|------------------------------------|-----------------------|
| 0 Réclamation                      | : contact@mupras.com  |
| 0 Prise en charge                  | : pec@mupras.com      |
| 0 Adhésion et changement de statut | : adhesion@mupras.com |

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 1364

Société :

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : EL ATTIA

ABDELLAH

Date de naissance :

12/01/1952

Adresse :

N° 36 Rue 28 Azhau IT

Tél. : 0604 464 778

Total des frais engagés :

415.60 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin

INPE - 091076893



Date de consultation : 22/11/2022

Nom et prénom du malade : EL ATTIA Abdellah

Age :

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie : Dr. el Attia + Béni Ouled



En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Casablanca

Le : 24/11/2022

Signature de l'adhérent(e) :

## RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

| Dates des Actes | Natures des Actes | Nombre et Coefficient | Montant détaillé des Honoraires | Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes                                     |
|-----------------|-------------------|-----------------------|---------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 29/01/2022      | Consultation      | 1/1                   | 200.00                          |                                                                                                    |
| 29/01/2022      | Consultation      | 1/1                   | 100.00                          |                                                                                                    |
|                 |                   |                       |                                 | Dr. HICHAM Rachid<br>Médecin Générale<br>Av. Ouled Iahloul - Cite El Oufa<br>06668066<br>091076893 |

## EXECUTION DES ORDONNANCES

| Cachet du Pharmacien<br>ou du Fournisseur                                           | Date       | Montant de la Facture |
|-------------------------------------------------------------------------------------|------------|-----------------------|
| Dr Nadia Nadia<br>334, Bd Oued Daoura<br>Ouled - Casablanca<br>Tél : 05 20 00 25 95 | 22/12/2022 | 315,60                |

## **ANALYSES - RADIOGRAPHIES**

## AUXILIAIRES MEDICAUX

| Cachet et signature<br>du Praticien                | Date des<br>Soins | Nombre |    |    |    | Montant détaillé<br>des Honoraires |
|----------------------------------------------------|-------------------|--------|----|----|----|------------------------------------|
|                                                    |                   | AM     | PC | IM | IV |                                    |
| Dr. H. RICCI<br>Médecin<br>Queralt<br>Casa<br>INPE | 28/07/2003        |        |    | 1  |    | 20,00<br>91,17                     |

## RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

### Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

# Docteur HRICHI Rachid

MEDECINE GENERALE

295,Av. Oued Tansift ( 24, Gpe E  
Cité El Oulfa - CASABLANCA

Tél. : 0666 80 76 66

EL A  
دكتور رشيد  
Dr. HICHI Rachid  
Médecine Générale  
295 Av. Oued Tansift Cité El Oulfa  
Casa INPE 091076893  
Tél. 06 66 80 66  
091076893

الدكتور الحريشي رشيد

الطب العام

Distribué par MSD Maroc  
AMM 74/19 DMP/21/NRQ  
PPV: 56,60 DH

066



Casablanca, le : 22/11/2022  
البيضاء، في:

28,00

دكتور الحريشي  
Dr. HICHI Rachid  
Médecine Générale  
295 Av. Oued Tansift Cité El Oulfa  
Casa INPE 091076893  
Tél. 06 66 80 66

28,00

66,00



295 Av. Oued Tansift Cité El Oulfa

Casa INPE 091076893

500 N2

66,00  
LOT 21002  
PER 03/26  
PPV 66DH00

56,60

Dr. HICHI Rachid  
Médecine Générale  
295 Av. Oued Tansift Cité El Oulfa  
Casa INPE 091076893  
Tél. 06 66 80 66

25,00

Dr. HICHI Rachid  
Médecine Générale  
295 Av. Oued Tansift Cité El Oulfa  
Casa INPE 091076893  
Tél. 06 66 80 66

140,00

Dr. HICHI Rachid  
Médecine Générale  
295 Av. Oued Tansift Cité El Oulfa  
Casa INPE 091076893  
Tél. 06 66 80 66

315,60

PPV (DH) :

LOT N° :

UT. AV. :

Drill

Tour à clé

LOT : 201799  
PER : 05-2023  
PPV : 140,00DH

PHARMACIE NA GUIB  
Dr Naoufel Nabil  
334, Bd Oued El Daoura  
Oulfa - Casablanca  
Tél : 05 20 00 25 95

295 Av. Oued Tansift Cité El Oulfa  
Casa INPE 091076893  
Tél. 06 66 80 66